

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

25 mai 2021

N° E21000043 /78

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type 1

Vu enregistrée le 19 mai 2021 la lettre par laquelle la commune de Saint-Cyr-l'Ecole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Etude d'impact liée à un permis d'aménager dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine Saint-Martin à Saint-Cyr l'Ecole ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Alain COVILLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Saint-Cyr-l'Ecole et à M. Alain COVILLE.

Fait à Versailles, le 25 mai 2021

La présidente,

Jenny GRAND d'ESNON

